

D E C R E T N° 77/652 du 8 DECEMBRE 1977
retirant les dispositions du Décret n° 77/291
du 2 Juin 1977 portant inscription au tableau
d'avancement des fonctionnaires de la catégorie
AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage)
année 1976 en ce qui concerne Monsieur KOMBO
Augustin, Ingénieur d'Agriculture.-

LE 2^e VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
DST. Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;
Meek Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République du Congo ;
DF. Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
CF. Vu l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 77/291 du 2 Juin 1977 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1976 des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage) ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent retirées les dispositions du Décret n° 77/291 du 2 Juin 1977 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage) au titre de l'année 1976 en ce qui concerne Monsieur KOMBO Augustin, Ingénieur d'Agriculture en service à Brazzaville.

IK

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le 2^e Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,
Le Ministre de l'Economie Rurale,

Brazzaville, le 8 DECEMBRE 1977

Joseph Louis SYLVAIN-GOMA.

M. MOUAMBENGA .-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice et
du Travail, Garde des Sceaux,

Henri LOPES .-

Alphonse MOUSSOU-POUATI .-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....2
- SGOM/BC.....2
- DGT.....2
- DF.....2
- CF.....2
- Minicoru.....1
- DGSZ.....8
- Intéressé.....1

IK